

RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00836

Numéro SIREN : 478 846 058

Nom ou dénomination : 2G PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2018 sous le numéro de dépôt 3380

① BILAN - ACTIF

[Signature] N° 2050 2015

Formulaires obligatoires annexes 331 A du code de commerce des sociétés

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 1 2		
Adresse de l'entreprise : 1 CLOS DAME GILLE		77340 PONTAULT COMBAULT	Durée de l'exercice précédent : 1 2	
Numéro SIRET : 4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2			Neant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 1 4		
		Brut	Amortissements, provisions	
			Net	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement (1)	AB	AC	
	Frais de développement (1)	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et comptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et comptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Crèmes rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières (2)	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	
		121 178	121 178	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	CREANCES	Avances et comptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (selon actions propres)	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
		1 063 463	1 063 463	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif (6)	CN		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	LA	
		1 184 641	1 184 641	
Renvois : (1) Dont état au bilan		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	
Cause de réserve de propriété		(3) Part à plus d'un an	CR	
Immobilisations		Stocks :	Créances :	

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

ERP Informatique 2015

* Des explications concernant cette nomenclature sont données dans la notice n° 2052

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2015

Formulaire Bilan pour article 58 A
du Code général des impôts

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise 2G PARTICIPATIONS		Exercice N	
		Néant <input type="checkbox"/>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) ¹ (Dont versé : 126 000 ..)	DA	126 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Écarts de réévaluation (2) ² (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 200
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Reserves réglementées (4) ³ (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	352 339
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	49 491
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées ⁷	DK		
TOTAL (II)	DL	532 031	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR		
DETTES (I)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	543 142
	Avances et comptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	37
	Dettes fiscales et sociales	DY	63 173
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	46 258	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	652 610	
Écarts de conversion passif ⁸	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 184 641	
RENVUOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme ⁹	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	652 610	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

¹ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2052.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Exercice N			Neant <input type="checkbox"/>	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1 972	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX		
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 972	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(1 972)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	5	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	5	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	145	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	145	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(141)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(2 113)	

annexe obligatoire (article 39 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise: 2G PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/>		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9)	Dont transferts de charges	A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(14)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	
	(14)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N-1		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

EBP Informatique 2015

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Ces pages doivent être conservées séparément.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2015

Designation de l'entreprise: 2G PARTICIPATIONS										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Conservées à titre réévaluatif au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	25 178	KE		KE	
CORP	Terrains					KG		KH		KI	
	C.D.S.H.D. B.D.S.	Sur sol propre		Dont composés	L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui		Dont composés	M1	KM		KN		KO	
	C.D.S.H.D. B.D.S.	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont composés	M2	KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont composés	M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		IJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LX		LO		LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U	88 000	8V		8W	8 000
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV	
	TOTAL IV					LQ	88 000	IR		LS	8 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	113 178	ØH		ØJ	8 000	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		DW	25 178
CORP	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
	Inst. gales, agencements et aménagements des constructions				IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers				IU		MM		MN	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique					IW		MS		MT	
	Emballages récupérables et divers					IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III					IY		NG		NH	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	96 000
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	96 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	121 178	ØM

* Des explications concernant cette nomenclature sont données dans la notice n° 2042

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire, article 238 bis A du Code général des impôts

Exercice N clos le **31 | 1 | 2 | 20 | 14**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis A du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **2G PARTICIPATIONS** Neant

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 + col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 + col. 2) - col. 5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (3)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations au cours de l'exercice dans les conditions définies à l'article 238 bis A du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter l'annulation de l'cession de l'élément, le calcul non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan - de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Le tableau ci-dessous indique la proportion de ce déficit fiscale chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en divisant le montant porté aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont tirés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Des explications complémentaires sont données dans la notice 2052.

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Sur FAX, MEILLEUR DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise 2G PARTICIPATIONS	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
--	---

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations / dotations de l'exercice		Diminutions / amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	PF	PG	PH			
Terrains			PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PI'			
	Inst. générales, agencements et aménagements divers		PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	QB	QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	QE	QF	QG			
	Matériel de transport		QH	QI	QJ	QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM	QN	QO			
	Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT			
TOTAL III			QU	QV	QW	QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	ØP	ØQ	ØR			

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I											
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO		
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général net (NP + NQ + NR)	NW	Total général net (NS + NT + NU)		NY	Total général net (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire n° 1000 5/1 A
à compléter par les contribuables

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2015

Désignation de l'entreprise 2G PARTICIPATIONS		Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-10) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) †	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont imputations exceptionnelles (art. 39 7°)	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour imputations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour imputations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires *	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour dépôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5P	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations : - incorporelles - corporelles - titres mis en circulation - autres de participation - autres immobilisations financières (1)	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
		6V	6W	6X	6Y
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Document communiqué en vertu de l'article 17 de la loi n° 62-1289 du 22/12/62 relative à l'accès à l'information.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2015

Designation de l'entreprise		2G PARTICIPATIONS				Scdm <input type="checkbox"/>	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE LA CATEGORIE IMMOBILISEE	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	UY	UW		
DE LA CATEGORIE CIRCULANTE	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Créance représentative de titres (Prison pour détournement de fonds en garantie * (autrement dit "crédit") UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	80 928	80 928	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	916 719	916 719		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	65 511	65 511		
	Charges constatées d'avance		VS				
TOTAUX		VT	1 063 158	1 063 158			
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	
						A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	VG					
	a plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	37	37			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				
Obligations cautionnées			VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	606 315	606 315			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	46 258	46 258			
Dettes représentatives de titres empruntés ou reçus en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	652 610	652 610			
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VI	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012		

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Formulaire déposé au titre de l'IR : ET		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, des le : 3 1 1 2 2 0 1 4		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) : de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-I du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-I du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	WC	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2007-BIS)		XX	XD	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)		XZ	XE	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							Y7
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		-- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) -- imposées aux taux de 0 %				IS	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		-- Plus-values nettes à court terme -- Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparée DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-I-3° à 212 du CGI)	SU	Zones d'investissement (art. 213 bis)	SW	WQ		
		Induits étrangers (article 209 C du CGI)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values (art. 209 D)	MS	WR		
						TOTAL I	(2 118)	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		-- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) -- imposées au taux de 0 % -- imposées au taux de 19 % -- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures -- imputées sur les déficits antérieurs				WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WG	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)				ZA		XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Alignement sur le bénéfice et exonération de l'impôt	Intégration des profits de plus-value en déduction des déficits	K9	Intégration des profits de plus-value en déduction des déficits	L2	Intégration des profits de plus-value en déduction des déficits	L5	
		Intégration des profits de plus-value en déduction des déficits	L6	Intégration des profits de plus-value en déduction des déficits	K3	Intégration des profits de plus-value en déduction des déficits	PA	
		Intégration des profits de plus-value en déduction des déficits	QW	Intégration des profits de plus-value en déduction des déficits	IF	Intégration des profits de plus-value en déduction des déficits	XC	
		Intégration des profits de plus-value en déduction des déficits				Intégration des profits de plus-value en déduction des déficits		PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuille séparée						ZI		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		Bénéfice (I moins II)		XI		XJ		
		déficit (II moins D)				2 118		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XX		2 118		

let EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise 2G PARTICIPATIONS		Neant <input checked="" type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reponables (différence K4-K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne X0)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K5+YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓	↓	
	ligne W1	ligne W1	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ce cas correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B déposé au titre de l'exercice précédent

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Désignation de l'entreprise 2G PARTICIPATIONS										Néant <input type="checkbox"/>								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	329 649	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB											
	Resultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	22 690		Dividendes		ZD											
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE												
	TOTAL I	ØF	352 339		Report à nouveau	ZF												
										ØG (le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG						
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)												ZH						
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice												XV						
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ											
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR											
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS											
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT											
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ											
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU											
	- Remunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS			625								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV											
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST			1 347							
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ			1 972			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW											
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z											
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052												YX						
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY											
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ											
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) ou modèle 2169 de 2015*						ØB											
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS											
	- Effectif moyen du personnel* (dont : apprentis : ; handicapés : ;)						YP											
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*						ZK											
- Numéro de centre de gestion agréé*		XP																
												- Filiales et participations : (liste au 2052-G) (voir tableau I ci-dessous) prevu par art. 38 II de l'ann. III au CGI		ZR				
RÉGIME DE GROUPE*	Société, résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(2 118)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 1%	JL										
				Plus-values à 10%	JM		Imputations	JC										
	Groupe, résultat d'ensemble	JD	37 318	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 1%	JO										
				Plus-values à 10%	JP		Imputations	JF										
Si vous relevez du régime de groupe, indiquer si société mère, 2 si société filiale**										JH		1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(*) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
Des explications concernent cette rubrique s. 2.3.3 dans la notice n° 2052 ou dans la notice n° 2058-XG1 pour le régime de groupe.

Formulaire simplifié, article 53 A
du code général des impôts

Designation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS					Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés ¹	Valeur d'origine ²	Valeur nette réévaluée ³	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁴	Autres amortissements ⁵	Valeur résiduelle ⁶		
I - Immobilisations ^a							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⁷	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁸	Court terme ⁹	Long terme ¹⁰			Plus-value taxable à 19 % (1) ¹¹	
			19 %	15 % ou 16 %	0 %		
I - Immobilisations ^a							
II - Autres éléments	15	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	16	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	17	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	18	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	19	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	20	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	21	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
22	Invers (détail à donner sur une note annexe) ¹²						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)			(A)	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(B)	
				CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)		(C)	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 238 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général d'imposition)

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : **2G PARTICIPATIONS** Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ¹ ou 16% ² .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I à sexies-0 bis du CGI) ¹ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I à sexies-0 du CGI) ¹ .	

¹ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
² Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%
(1)		(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N			
	N+1			
	N+2			
Moins-values nettes à long terme	N+3			
subies au cours des dix exercices antérieurs	N+4			
montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice	N+5			
	N+6			
	N+7			
	N+8			
	N+9			
	N+10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19%, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15%	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15% Ou À 16,5% ⁽¹⁾		
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moins-values nettes	N						
	N+1						
	N+2						
Moins-values nettes à long terme	N+3						
subies au cours des dix exercices antérieurs	N+4						
montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice	N+5						
	N+6						
	N+7						
	N+8						
	N+9						
	N+10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS					Neant <input checked="" type="checkbox"/>	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		sous-comptes de la reserve speciale des plus-values à long terme				
		taxés à 10 %	taxés à 15 %	taxés à 18 %	taxés à 19 %	taxés à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
				donnant lieu à complément d'impôt	3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt
					4	

* Des explications concernant ce formulaire sont données dans le notice n° 2032

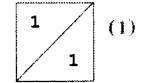
**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2014		et clos le : 31/12/2014	
		Durée en nombre de mois : 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises		OA	
Production vendue - Biens		OB	
Production vendue - Services		OC	
Production stockée		OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial		OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XI	
TOTAL 1		OM	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON	
Variation de stocks (marchandises)		OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OUI	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	
Abandons de créances à caractère commercial		OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
TOTAL 2		OJ	
III - Valeur ajoutée produite		TOTAL 1 - TOTAL 2	
Calcul de la Valeur Ajoutée		OG	
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)		SA	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	IX	GX	
Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation		HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OI.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 4

N° SIRET

4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340

VILLE PONTAULT COMBAULT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique LE MANCQ Prénoms GILLES
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 19/10/1965 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR
 Adresse : N° 39 BIS Voie CHEMIN DES VIGNES
 Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays FR

Titre (2) MR Nom patronymique MARCHAL Prénoms GILLES
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 20/12/1970 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR
 Adresse : N° 1 Voie CLOS DAME GILLE
 Code Postal 77340 Commune PONTAULT COMBAULT Pays FR

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-jacents en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MM pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
Général de l'ann. III au CGU 13

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)
2	

Néant

N° de départ

EXERCICE CLOS LE 3 1 | 1 2 | 2 0 | 1 4

N° SIRET 4 7 8 | 8 4 | 6 0 | 5 8 | 0 0 | 0 1 | 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340 VILLE PONTAULT COMBAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉCLARÉES PAR L'ENTREPRISE P5 12

Forme juridique SARL Dénomination DP1 PONTAULT

N° SIREN (si société établie en France) 4 8 4 | 0 6 | 8 3 | 9 0 % de détention 100.00

Adresse : N° 47 Voie AVENUE CHARLES ROUXEL

Code Postal 77340 Commune PONTAULT COMBAULT Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination DP2 MELUN

N° SIREN (si société établie en France) 4 9 2 | 0 3 | 5 7 | 8 7 % de détention 100.00

Adresse : N° 41 Voie AVENUE THIERS

Code Postal 77000 Commune MELUN Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination DP4 SUCY

N° SIREN (si société établie en France) 4 9 8 | 5 5 | 5 7 | 8 8 % de détention 100.00

Adresse : N° 209 Voie RUE DE BOISSY

Code Postal 94370 Commune SUCY EN BRIE Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination SB COMBS LA VILLE

N° SIREN (si société établie en France) 5 1 3 | 6 4 | 0 0 | 4 5 % de détention 100.00

Adresse : N° Voie PLACE DE L'AN 2000

Code Postal 77380 Commune COMBS LA VILLE Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination DPH3 TORCY

N° SIREN (si société établie en France) 5 1 3 | 4 2 | 4 2 | 1 8 % de détention 100.00

Adresse : N° 7 Voie AVENUE JACQUES PREVERT

Code Postal 77200 Commune TORCY Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination DPH1 CHAMPIGNY

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 3 | 1 2 | 7 6 | 0 7 % de détention 100.00

Adresse : N° 107 Voie AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Code Postal 94500 Commune CHAMPIGNY SUR MARNE Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination DPH2 MEAUX

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 4 | 7 1 | 5 3 | 2 7 % de détention 100.00

Adresse : N° 31 Voie RUE DU COMMANDANT BERGE

Code Postal 77100 Commune MEAUX Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination DP5 CHENNEVIERES

N° SIREN (si société établie en France) 5 2 8 | 1 8 | 1 5 | 4 8 % de détention 100.00

Adresse : N° 23 Voie ROUTE DE LALIBERATION

Code Postal 94430 Commune CHENNEVIERES SUR MARNE Pays FR

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

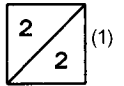
(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

2015

2059G

Filiales et participations

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital de la société)



Extension 1

Forme juridique	SARL	Dénomination	DP6 LAGNY	% de détention	100.00
N° SIREN (si société établie en France)	5 2 9 1 3 6 6 8 1				
Adresse : N°	117	Voie	RUE SAINT DENIS		
Code Postal	77	Commune	LAGNY SUR MARNE	Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP3 STE GENEVIEVE DES BOIS	% de détention	100.00
N° SIREN (si société établie en France)	4 9 2 0 8 0 9 2 4				
Adresse : N°	138	Voie	ROUTE DE CORBEIL		
Code Postal	91360	Commune	VILLEMOISSON SUR ORGE	Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP7 SANTENY	% de détention	100.00
N° SIREN (si société établie en France)	5 3 7 9 7 5 1 7 9				
Adresse : N°	14	Voie	ROUTE NAIONALE 19		
Code Postal	94440	Commune	SANTENY	Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP8 YERRES	% de détention	100.00
N° SIREN (si société établie en France)	7 8 9 2 6 1 6 0 9				
Adresse : N°	3	Voie	AVENUE DE LA RESISTANCE		
Code Postal	91330	Commune	YERRES	Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

2G PARTICIPATIONS
SAS au capital de 126 000€

Siège: 1 Clos Dame Gille
77340 PONTAULT COMBAULT

RCS Melun : 478 846 058

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2015

Le 30 juin 2015, à 14 heures, au siège social,

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Gérance.

Au terme de l'AGE du 16 juin 2015, il a été décidé la transformation de la société en SAS

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Marchal président de la société 2G Participations.

Le Président constate que l'Assemblée, réunissant la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur L'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2014**;
- Approbation de ces comptes et rapport;
- Quitus à la Gérance;
- Affectation des résultats;
- Questions diverses.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, comptes de résultat, annexe) arrêtés au 31 décembre 2014;
- Le rapport de gestion de la Gérance;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la Loi ont été remis aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, dans les délais légaux. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close, et le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

Q *M*

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés déclare ratifier expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par la gérance, pour la présente Assemblée Générale Ordinaire et, en conséquence, renonce à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode choisi et, en particulier, de celles résultant du dernier alinéa de l'article L. 223-27 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2014**, tels qui lui sont présentés par la Gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un **résultat bénéficiaire** s'élevant à la somme de **49491 Euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comme suit :

Réserve légale :	8400,00€
Réserves réglementées :	-
Dividendes :	-
Autres réserves :	-
Report à nouveau	41091,37 €
Total	49491,37 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée rappelle que son gérant, Monsieur Gilles Marchal, ne perçoit aucune rémunération au titre du mandat de gérance.

Il est rappelé que les frais de missions et de représentation lui sont remboursés sur pièces justificatives.

Il en sera de même quant à son statut de Président, suite à la transformation de la société en SAS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités prévues par la loi auprès du Registre du Commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



2G PARTICIPATIONS
SARL au capital de 126 000€

Siège: 1 Clos Dame Gille
77340 PONTAULT COMBAULT

RCS Melun : 478 846 058

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2015

Chers Associés,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévues par la Loi qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

1/ RESULTATS

Chiffre d'affaires H.T.	0 €
Résultat de l'exercice :	
Bénéfice net comptable	49491,37 €
Perte	-

2/ COMMENTAIRES

Néant

PROPOSITION D'AFFECTION

Réserve légale :	8400,00€
Réserves réglementées :	-
Dividendes :	-
Autres réserves :	-
Report à nouveau	41091,37 €

MOUVEMENTS DES PARTICIPATIONS PENDANT L'EXERCICE

Néant

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

PERIMETRE DU GROUPE 2G PARTICIPATIONS

NOM	RCS/SIRET	DETENTION	
		DIRECTE	INDIRECTE
2G PARTICIPATIONS	47884605800012		mère
DP1 PONTAULT	48406839000018	100%	
DP2 MELUN	49203578700018	100%	
DP4 SUCY	49855578800013	100%	
SB COMBS LA VILLE	51364004500011	100%	
DPH1 CHAMPIGNY	50312760700011	100%	
DPH2 MEAUX	50471532700012	100%	
DPH3 TORCY	51342421800016	100%	
DP5 CHENNEVIERES	52818154800017	100%	
DP6 LAGNY	52913668100010	100%	
DP7 SANTENY	53797517900012	100%	
DP8 YERRES	78926160900018	100%	
DP3 STE GENEVIVE DES BOIS	49208092400029	100%	

DIVIDENDES

Aucune distribution de dividende ne sera effectuée.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le compte courant ouvert au nom de M. MARCHAL Gilles, Gérant associé, présentait, à la clôture de l'exercice, un solde nul. Ce compte n'a pas été rémunéré.

Le compte courant ouvert au nom de M. LE MANCQ Gilles, associé, présentait, à la clôture de l'exercice, un solde nul. Ce compte n'a pas été rémunéré.

Les conventions de trésorerie signées avec les filiales et participations sont maintenues.

Les conventions d'intégration fiscale signées avec les filiales et participations sont maintenues.

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivons nos efforts dans le développement de la prise de participations.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est à signaler.

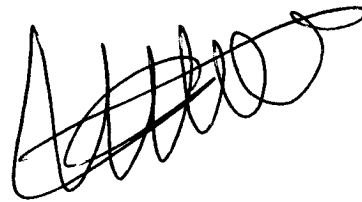
MODE DE PRESENTATION ET METHODE D'EVALUATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles et vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

A Pontault,
Le 2 juin 2015

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'La Gérance'.